

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AGENT LIÉ DE PRESTATAIRE DE SERVICES D'INVESTISSEMENTS (ALPSI)

1. **Inscription à partir du site (www.orias.fr)**. Après avoir renseigné les champs obligatoires, joindre la pièce justificative au format pdf, jpg ou png.

Au regard des articles L. 545-2 et suivants du code monétaire et financier, le prestataire de services d'investissement, mandant, s'assure de l'honorabilité et des connaissances professionnelles de l'agent lié.

2. **Attestation de mandat exclusif par lequel le mandant est pleinement et inconditionnellement responsable vis-à-vis des tiers des actes et omissions de l'agent lié agissant en son nom et pour son compte.**

⇒ A faire remplir par votre mandant, sur laquelle doit figurer votre numéro SIREN/Orias et son code CIB ou numéro d'agrément AMF ou télétransmission par voie informatique à l'Orias par votre mandant.

3. **Frais d'inscription 25 €** ⇒ paiement en ligne, à partir du site Orias.

RAPPEL

⇒ L'Orias dispose d'un délai réglementaire de deux mois pour se prononcer, sur la base d'un dossier complet.

⇒ Toute inscription dans une autre catégorie, doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

⇒ En application des articles R. 514-1 du code des assurances et R. 546-5 du code monétaire et financier, le contrôle du respect de l'honorabilité est effectué par une demande de communication du bulletin n°2 du casier judiciaire. Les personnes inscrites à l'Orias ne doivent pas avoir été condamnées à une série de crimes ou délits fixés aux articles L. 322-2 du code des assurances et L. 500-1 du code monétaire et financier.

⇒ L'Orias a la faculté de demander un extrait d'acte de naissance dans le cadre de ce contrôle du respect la condition d'honorabilité.

⇒ Des informations et des modèles de documents sont disponibles sur www.orias.fr

⇒ Pour tous renseignements complémentaires ⇒ contact@orias.fr